

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 juillet 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 23 et 24 juillet 2020

2020 DRH 40 Modification de diverses délibérations.

M. Antoine GUILLOU, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu le décret n°94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le jugement du tribunal administratif de paris en date du 10 avril 2020 ;

Vu la délibération 2020 DRH 39 en date de ce jour fixant le statut particulier applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 juillet 2020, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de modifier diverses délibérations ;

Sur le rapport présenté par M. Antoine GUILLOU, au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

La mention de la délibération 2018 DRH 6 du 14 mai 2018 fixant le statut particulier applicable au corps des ingénieurs et architectes d'administrations parisiennes est remplacée, dans tous les actes pris pour son application, ou y faisant référence, par la mention de la délibération 2020 DRH 39 susvisée.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO